



## L'équipe militante du SE-UNSA de Bordeaux vous présente ses meilleurs voeux pour 2013.

### Préparation de la rentrée 2013 : des moyens supplémentaires.

Les prévisions d'effectifs font apparaître 1 982 élèves de plus en primaire et 2 745 élèves de plus dans le secondaire pour la rentrée prochaine.

Le ministère a accordé des moyens supplémentaires à l'académie de Bordeaux pour la rentrée prochaine, 153 emplois pour le 1<sup>er</sup> degré, 340 pour le second degré, 4 postes de CPE, 13 postes de personnels administratifs et 4 d'assistants de service social.

Cette dotation est à comparer avec celle de l'année passée qui faisait apparaître 203 postes de moins dans le premier degré et 225 retirés pour le second degré. Enfin un secteur où le changement est évident.

L'utilisation des dotations supplémentaires et leurs répartitions départementales ont été discutées lors du CTA du 14/01/2013.

Pour le second degré, par courrier et dans sa déclaration préalable, l'UNSA Education avait demandé au Recteur qu'un certain nombre de points soient privilégiés dans l'utilisation des moyens supplémentaires.

- **Lycées professionnels** : Nous avons enregistré avec satisfaction le retour en arrière sur toutes les suppressions envisagées à la carte des formations professionnelles (à l'exception des mentions complémentaires "Aide à domicile"). Concernant le LP Toulouse Lautrec de Bordeaux, nous avons demandé au Recteur de revoir sa position sur la non ouverture du Bac Pro "Marchandisage Visuel". Après avoir reconnu la pertinence du projet porté par l'équipe pédagogique tout en disant qu'il ne pouvait pas tout faire à la rentrée prochaine, il s'est engagé à l'ouvrir en 2014. Le SE-UNSA sera vigilant et saura lui rappeler le moment venu.

- **Collège** : Nous avons demandé qu'un effort soit fait sur les seuils d'effectifs par classe. Le Recteur a fait un autre choix. Il a dégagé 50 E.T.P. (Equivalents Temps Plein) qui bénéficieront à des collèges choisis par les responsables départementaux selon les critères suivants : retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> croisé avec le critère de Catégories Socio-professionnelles. Puis un troisième critère qui est de valoriser le projet de telle ou telle équipe pédagogique. Les dotations départementales sur ces collèges fléchés se répartissent comme suit (en E.T.P.) :

24	33	40	47	64	Académie
6	23,5	7	5	8,5	50

- **Lycées** : Nous sommes intervenus sur le mode de calcul utilisé des dotations des lycées qui selon nous ne respecte pas la réforme du lycée en particulier concernant les demi-divisions. De même le non financement des classes européennes et de certaines options des Terminales STMG pose problème. Il a été répondu que les textes ne prévoient pas le financement des classes européennes. Sur les dotations des classes de seconde, le Recteur a reconnu une différence d'appréciation sur leur dotation. Il a par ailleurs indiqué que chaque département était pourvu d'une marge d'ajustement pouvant être utilisée au cas par cas selon les choix arrêtés, pour les problématiques de demi-divisions ou d'options figurant à la carte des formations mais non financées.

- **Remplacement** : En abondant le remplacement académique de 75 ETP, le Recteur répond à une priorité affichée par le ministre.

- **Les TICE** : L'UNSA Education a demandé que les moyens dédiés aux TICE retrouvent au moins leur niveau de 2010. Le Recteur a en partie seulement répondu favorablement à notre demande. Les moyens TICE se situent à la rentrée prochaine à seulement 80 % de ce qu'ils étaient en 2010 alors qu'ils avaient diminué de moitié ces deux dernières années.

- **Répartition départementale** : Hormis les moyens de remplacement gérés par le Rectorat, chaque département recevra en ETP la dotation supplémentaire suivante :

24	33	40	47	64
+21	+141	+67	+10	+14,5

A noter que le nombre d'heures supplémentaires reste stable par rapport à l'année dernière. Les moyens globaux augmentant, le ratio HSA/HP diminue automatiquement. Il s'établit à 7,79 alors qu'il était à 8 à la rentrée 2012. Même s'il reste fort c'est une évolution qui va dans le bon sens.

#### - **D.H.G. (Dotations Horaires Globales)**

Elles vont arriver dans les établissements dans les jours qui viennent. Elles seront discutées dans les Comités techniques Départementaux. Les représentants de l'UNSA Education y sont présents dans les cinq départements de l'académie. N'hésitez pas à contacter les sections départementales du SE-UNSA pour les tenir informées de discussions qui vont se tenir dans les établissements, des votes des Conseils d'Administration et de toutes difficultés éventuelles.

**Mutations Inter-académique** : Les groupes de travail "barèmes inter" et "dossiers médicaux" se dérouleront les mardi 29 janvier (PLP, CPE, EPS) et mercredi 30 janvier (Certifiés, Agrégés). Nous faire parvenir un double de votre demande si ce n'est pas encore fait et si vous souhaitez que les élus du SE-UNSA suivent votre dossier, et vous informent au plus tôt des résultats vous concernant.

Les CAPN et FPMN se dérouleront du 4 au 11 mars.